CONSEIL POUR CEUX QUI VIVENT EN TERRE DE MÉCRÉANCE PAR CONVOITISE DE CE BAS-MONDE

Publié par Cheikh Zayd Al-Madkhali. Publié dans Hijra

Conseil pour ceux qui vivent en terre de mécréance par convoitise de ce bas-monde
Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 46

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Le questionneur dit : Quel est ton conseil pour les frères qui vivent en terre de mécréance par convoitise de ce bas-monde ?

Réponse :

Notre conseil pour eux comme nous l'avons beaucoup répété est qu'il fasse la hijra des pays mécréants vers les pays musulmans. Ceci est le jugement d'Allah dans le Coran. Allah (عز وجل) a dit :

إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلَائِكَةُ ظَالِمِي أَنْفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنْتُمْ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي الْأَرْضِ قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُوا فِيهَا فَأُولَئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَسَاءَتْ مَصِيرًا إِلَّا الْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ الرِّجَالِ وَالنِّسَاءِ وَالْوِلْدَانِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا فَأُولَئِكَ عَسَى اللَّهُ أَنْ يَعْفُوَ عَنْهُمْ وَكَانَ اللَّهُ عَفُوًّا غَفُورًا

« Ceux qui ont fait du tort à eux mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : « Où en étiez-vous (à propos de votre religion) ? », « Nous étions impuissants sur terre », dirent-ils. Alors les Anges diront : « La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? » Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie. A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur. »[an-nissa, 97-99]

C'est-à-dire celui qui n'a pas les capacités de faire la hijra des pays mécréants vers les pays musulmans alors que le pays mécréant est son pays où se trouve sa famille et son clan. Que dire alors de ceux qui ont quitté les pays musulmans pour se rendre en pays mécréant et y ont habité dans le but de rassembler de l'argent en délaissant la hijra des pays mécréants vers les pays musulmans.

Prenez donc garde ! Prenez garde à résider là-bas sans avoir une permission venant d'Allah ou de Son Messager (صلى الله عليه وسلم).

[Fin de la réponse de Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com